

France

N° 0016678

16/06/06

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ.

1.1 Identification de la préparation: **AIRWICK FRESHMATIC X-PRESS  
ZESTE d'AGRUMES**

1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE  
15 rue Ampère,  
91748 MASSY CEDEX  
France  
☎: 0169 93 17 00  
Fax: 01 69 93 19 99

Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE  
Services Scientifiques  
98 route de Sours, BP 835,  
28011 CHARTRES CEDEX  
France  
☎: 02 37 24 78 00  
Fax: 02 37 24 78 47

1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**  
☎: 01 45 42 59 59

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Préparation désodorisante , en aérosol, pressurisée au butane.  
Gadget + Recharge boîtier de 250 ml.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS ELINCS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Butane	106-97-8	-	20-40% <u>51.5 g par aérosol</u>	F+	R12
Alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	30-70 %	F+	R11
Parfum (*)			1-5 %	Xi	R43,R38 R52/53

(\*) Le parfum contient les ingrédients suivants :

Ingrédient	# CAS	#EINECS	Risque	Pourcentage
(3,7-Dimethyl-2,6-Octadienal (Citral))	5392-40-5	226-394-6	Xi:R38, R43	0.273%
Decanal	112-31-2	203-957-4	Xi:R38	0.1125% Max
Octanal	124-13-0	204-683-8	Xi:R36/38	0.1125% Max
3,7-Dimethyl-6-Octen-1-al	106-23-0	203-376-6	Xi N:R38, R43, R51/53	0.0315%
3,7-Dimethyl-6-Octen-1-ol	106-22-9	203-375-0	Xi N:R38, R43, R51/53	0.03198%
Ethyl Tricyclo(5.2.1.0(2.6)) Decane-2-Carboxylate	80623-07-0	None	Xi N:R38, R51/53	0.0315%
Butanoic Acid, 1,1-Dimethyl-2- Phenylethyl Ester	10094-34-5	233-221-8	N:R51/53	0.0045%
4-(2,6,6-Trimethyl-1-Cyclohexen-1-yl)- 3-Buten-2-One	8013-90-9	None	N:R51/53	0.0045%
(R)-P-Mentha-1,8-Diene (D-Limonene)	5989-27-5	227-813-5	Xi:R10,R38,R43,R50/53	0.83475%

Phrases de risque :

- Xi Irritant
- Xn Nocif
- F+ Extrêmement inflammable
- R12 Extrêmement inflammable
- R11 Facilement inflammable
- R10 Inflammable
- R36 Irritant pour les yeux
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R38 Irritant pour la peau

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Produit étiqueté F+ Extrêmement inflammable**

**Réceptacle sous pression. Contient un gaz propulseur liquéfié extrêmement inflammable.**

**Contient du d-Limonène, du Citral . Peut déclencher une réaction allergique**

France

16/06/06

- ❑ Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation en cas de contact.
- ❑ Contact avec la peau: Pas de risque significatif connu sur peau normale/saine. Le contact avec le gaz propulseur en rapide expansion peut provoquer de légères engelures. Peut déclencher une réaction allergique.
- ❑ Inhalation: Utilisation normale sans problème sauf en cas d'inhalation volontaire/excessive. Concentrer délibérément le produit et l'inhaler volontairement peut causer de graves dommages.
- ❑ Ingestion: L'ingestion accidentelle de petites quantités d'aérosol est rare et sans grande conséquence.

#### 4. PREMIERS SECOURS

- ❑ Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau fraîche et consulter un médecin si nécessaire.
- ❑ Contact avec la peau: En cas d'irritation laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si nécessaire, consulter un médecin.
- ❑ Inhalation: Garder les voies respiratoires ouvertes et dégagées. Maintenir au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires, demander immédiatement une assistance médicale, comme de l'oxygène. Si la respiration s'arrête ou faiblit, pratiquer le bouche à bouche.
- ❑ Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Peu de risques d'intoxication intestinale car la préparation aérosol ne libère que peu de produit.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Paris:

**CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL**  
200 rue du Faubourg St Denis  
PARIS CEDEX 75475  
Tel: 01 40 05 48 48  
Fax: 01 40 05 41 93

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- ❑ **Danger spécifique:** **Au cours d'un incendie, les boîtiers échauffés éclatent, libérant le propulseur gazeux extrêmement inflammable (butane).**

**Butane:**  
Point d'ébullition : -1°C  
Pression de vapeur: 1557 mmHg @ 20° C  
Densité de vapeur (air=1): 2.1  
Point d'éclair: -60°C  
Temperature d'autoignition: 287°C  
Limites d'inflammabilité (dans l'air en volume, %):  
inférieure (LEL): 1.8% supérieure (UEL): 8.4%

France

N° 0016678

16/06/06

La combustion peut libérer du monoxyde de carbone.

- Moyens d'extinction : Tous moyens habituels contre les feux d'aérosols, en particulier extincteurs à poudre ou à mousse.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les aérosols fuyards ou endommagés doivent être retirés de leur lieu de stockage normal et stockés à part, de préférence à l'air (mis à l'abri du soleil) et loin de toute source d'ignition et de chaleur. En cas de grandes quantités, prévenir le fabricant. Pour les petites quantités, prévenir les services locaux de la nature du produit pour procéder à leurs éliminations avec leur accord. Pour les grandes quantités procéder à leur élimination par un Centre agréé.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Manipulation:

Ne pas fumer.

Utiliser et conserver à l'écart de source et de chaleur & d'ignition, de flamme, source d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Manipuler sur des palettes en utilisant des chariots et engins adaptés et conformes aux réglementations en vigueur.

Ne pas percer ni brûler même après usage. L'aérosol ne doit pas être pulvérisé vers la nourriture. Le produit doit être pulvérisé à l'écart du corps. Ne pas respirer les aérosols.

Le boîtier ne doit pas être utilisé dans des zones confinées, surtout s'il risque d'y avoir une source d'ignition.

Ne pas pulvériser vers une flamme, corps incandescent.

### 7.2 Stockage:

Conserver hors de portée des enfants

Boîtiers sous pression : Protéger des rayons solaires, et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition

Conserver et utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les incendies impliquant des aérosols contenant des composants inflammables peuvent être graves et se propager rapidement. Les entrepôts, réserves et magasins contenant des aérosols doivent en conséquence être séparés d'autres zones à l'aide de séparations résistant au feu pendant une durée qui ne doit pas être inférieure à 1/2 heure, ou une durée supérieure si requise par des prescriptions réglementaires ou autres.

Les locaux de stockage doivent être bien ventilés, notamment en ventilation basse.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Butane

- Limites d'exposition:

USA: 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) OSHA TWA (vacated by 58 FR 35338, June 30, 1993)  
800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) ACGIH TWA  
800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) NIOSH recommended TWA

UK: Document EH 40 Occupational Exposure limits for butane (gaz pulseur)

Limite d'exposition longue (8 heures): 1430 mg/m<sup>3</sup> (600 p.p.m)

Limite d'exposition brève (15 minutes): 1780 mg/m<sup>3</sup> (750 p.p.m)

- ❑ Précautions : Eviter le contact avec les yeux/la peau.  
Utiliser dans des zones bien ventilées.  
Ne pas respirer les aérosols.
- ❑ Equipement et protection industriels : Pas nécessaire pour la manipulation du produit dans son emballage final.

## 9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- ❑ Etat physique: Préparation liquide sous gaz propulseur liquéfié (butane) en boîtier aérosol.
- ❑ Odeur: Parfumée
- ❑ Point Eclair °C : > 61 °C ( sans gaz propulseur )
- ❑ Densité du produit rempli: 0.715 – 0.735 g/ml à 20°C
- ❑ Pression interne: 45-55 Psig à 25° C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- ❑ Précautions: Respecter les précautions d'emploi indiquées sur le récipient.
- ❑ Récipient sous pression: A protéger des rayons solaires et à ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.  
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Ne pas fumer.  
Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source de chaleur d'étincelles et d'ignition, appareil électrique en fonctionnement.  
Ne pas percer ni brûler même après usage.  
Conserver et utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Ne pas respirer les aérosols.
- ❑ Mélanges: Ne pas mélanger (utiliser) avec d'autres produits chimiques ménagers.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

France

16/06/06

- Toxicité aiguë: Le butane étant un gaz asphyxiant, ne pas inhaler intentionnellement. Une inhalation prolongée a un effet anesthésiant (souris: 22% anesthésie en 1 minute).  
 LC50 (rat): 658 g/m<sup>3</sup>/4h  
 LC50 (souris): 680g/m<sup>3</sup>/2h
- Toxicité chronique: Pas de données .

Le contact du gaz en rapide expansion peut provoquer des engelures.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le butane est un composant volatil gazeux qui se disperse dans l'atmosphère.  
 La dégradation photochimique dans l'air se produit à vitesse moyenne.  
 Considéré par l'ONU comme "moins important" dans la formation de l'ozone épisodique.  
 Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Par l'utilisateur: Mise à la poubelle du boîtier vide lorsqu'il est complètement vide. Ne pas percer ou brûler même après usage. Protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Quantités importantes: Faire détruire par un centre agréé de destruction des aérosols. (Stocks non marchands)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Règlement transport terrestre: UN 1950 AEROSOLS, 2.1  
 (ADR/RID)
- Règlement transport maritime: IMDG: UN 1950 AEROSOLS, Classe 2.1
- Règlement transport aérien : IATA: UN 1950 AEROSOLS, Classe 21
- Numéro ONU: 1950

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit étiqueté F+ Extrêmement inflammable.

Directive 75/324/CEE du Conseil, du 20 mai 1975, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols.

France

16/06/06

Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols.

Arrêtés du 6 janvier 1978, 24 janvier 1995 et le décret du 3 février 1997.

Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 transposée en droit français par l'arrêté du 9 novembre 2004.

.

□ Les mentions suivantes figurent sur l'étiquette:

**Extrêmement inflammable**

Contient du d-Limonène, du Citral . Peut déclencher une réaction allergique

- R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - S2 : Conserver hors de la portée des enfants
  - S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles-Ne pas fumer
  - S23 : Ne pas respirer les aérosols.
  - Ne pas inhaler intentionnellement
  - S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
  - S62 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Récipient sous pression.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
A protéger des rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

□ AIRWICK est une marque déposée.

Formule N° 0016678 (variante X-Press ). Emission N° 3 du 16/06/06. Remplace l'émission du 30/11/05.

Rappel des phrases de risque énoncées dans la rubrique N° 2 :

- Xi Irritant
- Xn Nocif
- F+ Extrêmement inflammable
- R12 Extrêmement inflammable
- R11 Facilement inflammable
- R10 Inflammable
- R36 Irritant pour les yeux
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

France

16/06/06

- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R38 Irritant pour la peau

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.